

LICENCE D'UTILISATION DES PRODUITS PLEIADES PRODUITS AU CNES PAR LA CHAINE DE TRAITEMENT PWH – PLEIADES WORLD HERITAGE – POUR LES UTILISATEURS INSTITUTIONNELS AUTORISES

Veuillez lire attentivement les termes et conditions de cette Licence d'Utilisation avant de passer commande de PRODUITS PROTEGES PWH.

INTRODUCTION

L'ensemble de l'archive Civil Pléiades est accessible aux UTILISATEURS INSTITUTIONNELS AUTORISES.

Les données Pléiades sont régies par la Loi des Opérations Spatiales française, Titre VII Article 25.1. La diffusion de celles-ci doit donc être en accord avec les règles de diffusion issues de cette loi et du Secrétariat Général de la Défense et la Sureté Nationale.

Pour l'accomplissement de l'un des actes suivants, l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE signifie son acceptation des termes du présent Contrat de Licence d'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE (« la Licence ») :

- passation d'une commande de PRODUITS PROTEGES PWH par tout moyen ;
- installation ou manipulation du PRODUIT PROTEGE PWH sur tout équipement informatique ;
- dégradation ou destruction du PRODUIT PROTEGE PWH ;

Cette Licence d'Utilisation est établie entre le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE pour l'utilisation des PRODUITS PROTEGES PWH limitée à ses BESOINS PROPRES et pour des SERVICES NON MARCHANDS.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

UTILISATEUR : personne physique qui accepte la présente Licence, agissant au nom et pour le compte de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE.

UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE (UIA) : désigne l'entité, dont la liste est élaborée par le CNES, à qui est fourni le PRODUIT PROTEGE PWH dans les conditions de la présente Licence.

PRODUIT STANDARD PWH : désigne le produit de base généré au CNES par la chaîne de traitement Pléiades World Heritage (PWH) et fourni par le CNES.

PRODUIT PROTEGE PWH : désigne tout PRODUIT STANDARD PWH ou produit généré à partir de celui-ci, traité au moyen de toute méthode introduisant une modification de la forme du produit initial. le produit initial pouvant toutefois être rétabli par ingénierie inverse du produit lui-même.

PRODUIT DERIVE PWH : désigne tout produit généré dans le cadre du traitement de tout PRODUIT PROTEGE PWH au moyen de toute méthode introduisant une modification de la forme du produit initial, ce dernier ne pouvant pas être rétabli par une quelconque ingénierie inverse du produit lui-même et qui ne contient aucune donnée issue du PRODUIT PROTEGE PWH.

BESOINS PROPRES : désigne les besoins d'un UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE pour remplir sa mission institutionnelle pour des SERVICES NON MARCHANDS.

SERVICES NON MARCHANDS : désigne toute utilisation de PRODUIT PROTEGE PWH et/ou de PRODUIT DERIVE PWH dans le cadre de :

- programmes d'intérêt général, tels que l'environnement, l'éducation ou le développement des services innovants ;
- la recherche et le développement :
 - o recherche fondamentale et recherche appliquée ;
 - o phase d'amorçage et de démonstration afin de mettre au point des produits et/ou services basés sur des données d'observation de la Terre par satellite notamment par des petites et moyennes entreprises.

Est exclue des SERVICES NON MARCHAND la commercialisation de PRODUIT PROTEGE PWH et/ou de PRODUIT DERIVE PWH.

ARTICLE 2 – LICENCE

2.1 Usages Autorisés

Par la présente, le CNES concède à l'UTILISATEUR une Licence, non-exclusive et non transférable, lui permettant :

- a) d'installer le PRODUIT PROTEGE PWH sur autant d'ordinateurs que nécessaire dans ses locaux, y compris sur un réseau informatique interne (à l'exclusion expresse du réseau Internet, excepté dans les conditions prévues par le paragraphe (h) ci-dessous) pour les Usages Autorisés tels que définis par les paragraphes (b) à (i) ci-dessous ;
- b) d'effectuer un maximum de 10 copies du PRODUIT PROTEGE PWH, sous réserve des nécessités propres aux dispositions du paragraphe (f) ci-dessous, aux fins d'installation, d'archivage ou de sauvegarde en cas d'incident ;
- c) d'utiliser le PRODUIT PROTEGE PWH pour ses BESOINS PROPRES, à l'exception de toute autre utilisation ;
- d) de modifier le PRODUIT PROTEGE PWH afin de produire d'autres PRODUITS PROTEGES PWH pour ses BESOINS PROPRES ;
- e) de modifier le PRODUIT PROTEGE PWH afin de produire, d'utiliser et de distribuer des PRODUITS DERIVES PWH.

Nonobstant ce qui précède, toute distribution, mise à disposition et/ou transfert de tout modèle numérique d'élévation ou modèle numérique de terrain réalisé à partir d'images Pléiades (ci-après « MNE/MNT ») s'effectue aux conditions suivantes :

- Mise à disposition uniquement par licence CC-BY-NC disponible en suivant le lien <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/legalcode.fr> excluant toute exploitation commerciale de la part de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE. L'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE devra être en mesure de démontrer par tout moyen que les conditions de mise à disposition du MNE/MNT sont respectées.
- f) de distribuer dans le cadre de SERVICES NON-MARCHANDS le PRODUIT PROTEGE PWH à tout autre UTILISATEUR pour les BESOINS PROPRES de son UIA à la condition expresse que cet autre UTILISATEUR ait préalablement signé une licence d'utilisation identique à la présente avec le CNES.
 - g) d'afficher sur un site internet des extraits du contenu du PRODUIT PROTEGE PWH, dans un format image compatible internet avec mention lisible du crédit suivant : "Pléiades © CNES _ (année de prise de vue), Distribution CNES PWH" écrit en entier. L'affichage de cet extrait ne pourra en aucun cas donner lieu à téléchargement et l'ensemble de ces extraits ne permettra de couvrir plus de 2 zones disjointes de

- 5000 x 5000 pixels.
- h) d'imprimer des extraits de 5000 x 5000 pixels maximum, du PRODUIT PROTEGE PWH ; sur l'extrait imprimé, le crédit suivant devra apparaître de façon lisible : "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution CNES PWH" écrit en entier ;
 - i) de mettre à la disposition des contractants et/ou des consultants de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE, le PRODUIT PROTEGE PWH, que ceux-ci utiliseront exclusivement pour le compte de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE dans le cadre de ses BESOINS PROPRES, et sous réserve que lesdits contractants, consultants, soient de même nationalité que l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE et se soient engagés par avance et par écrit auprès de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE qui leur transfère le PRODUIT PROTEGE PWH (I) à être tenus par les mêmes restrictions d'usage que l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE, et (II) à s'interdire de mettre à disposition à des tiers le PRODUIT PROTEGE PWH obtenu de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE.
 - j) L'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE est autorisé à afficher le produit PROTEGE PWH sur un site web en pleine résolution au seul bénéfice d'autres UTILISATEURS INSTITUTIONNELS AUTORISES avec mention lisible du crédit "Pléiades © CNES (année de prise de vue), Distribution CNES PWH".
 - k) d'imprimer et de mettre à la disposition des contractants et/ou des consultants de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE des extraits, en pleine résolution, de 500 x 500 pixels maximum, du PRODUIT STANDARD PWH ou du PRODUIT PROTEGE PWH dans le cadre de SERVICES NON MARCHANDS.

Tout droit non expressément concédé par le CNES au titre du présent Article 2.1 est réservé par le CNES.

Article 2.2 – Usages interdits

A l'exception du cas défini à l'article 2.1 f), l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE s'engage à ne pas distribuer, vendre, louer ou encore céder, mettre en ligne, gratuitement ou à titre onéreux, des PRODUITS STANDARDS PWH, des PRODUITS PROTEGES PWH.

ARTICLE 3 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 3.1 Le CNES est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les PRODUITS STANDARDS PWH et plus globalement sur les données générées par le système Pléiades contenues dans les produits PROTEGES PWH.
- 3.2 Le PRODUIT PROTEGE PWH et les données images satellitaires qu'il contient sont protégés par le droit d'auteur (articles L111-1 et suivants du Code français de la Propriété Intellectuelle), par les dispositions des articles L 341-1 à 343-4 du même Code, relative aux bases de données, ainsi que par les conventions internationales et lois étrangères applicables.
- 3.3 L'origine des PRODUITS PROTEGES PWH doit être mentionnée dans toute publication faisant usage de ces données, ou tout support reproduisant des résultats obtenus à partir de ces données. A ce titre, la mention suivante "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution CNES PWH, tous droits réservés. Usage commercial interdit." devra être intégralement reproduite.

En outre tout PRODUIT PROTEGE PWH devra comporter ou être accompagné de la mention suivante : "Pléiades © CNES ____ (année de prise de vue), Distribution CNES PWH ».

L'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE, auteur du PRODUIT DERIVE PWH détient les droits de propriété intellectuelle sur ce produit : il s'efforce de mentionner que ces produits ont été réalisés à partir des données Pléiades.

ARTICLE 4 – GARANTIE - RESPONSABILITE

- 4.1 Le CNES garantit qu'elle possède des droits suffisants sur le PRODUIT PROTEGE PWH pour les mettre à la disposition de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE conformément aux termes de la présente Licence et le garantit à ce titre contre les éventuelles revendications du tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle.
- 4.2 Le PRODUIT PROTEGE PWH est complexe ; Le CNES ne garantit pas que le PRODUIT PROTEGE PWH est exempt de bugs, d'erreurs, de défauts ou d'omissions et que l'utilisation du PRODUIT PROTEGE PWH ne comportera aucune erreur et ne sera jamais interrompue ni que toutes les non-conformités seront corrigées ou susceptibles de l'être. Elle ne garantit pas non plus que le PRODUIT PROTEGE PWH répondra à toutes les exigences ou à toutes les attentes de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE ni qu'il sera adapté aux objectifs attendus par l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE. Aucune garantie expresse ou implicite d'aptitude à un usage spécifique ou de commercialité n'est associée à la vente ou à l'utilisation du PRODUIT PROTEGE PWH. Le CNES décline toutes les garanties autres que celles expressément définies aux Articles 4.1 et 4.2.

Dans le cas où le support sur lequel le CNES livre le PRODUIT PROTEGE PWH à l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE est défectueux, ainsi que démontré par l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE et accepté par le CNES, le CNES remplacera ledit support. Toute demande de remplacement sera notifiée au CNES dans les sept (7) jours suivant la livraison du PRODUIT PROTEGE PWH à l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE.

- 4.3 Le CNES ni aucune personne ayant participé au développement et/ou à la production, et/ou à la fourniture du PRODUIT PROTEGE PWH, ne pourra être tenue responsable de tous dommages indirect et/ou immatériel (tel que perte de production, de revenu, de chiffre d'affaire, manque à gagner, surcoût de production...) résultant du présent contrat. Le CNES ni aucune personne ayant participé au développement et/ou à la production, et/ou à la fourniture du PRODUIT PROTEGE PWH, n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de l'usage des informations et données contenues dans le PRODUIT PROTEGE PWH.

ARTICLE 5 – DIVERS

- 5.1 Le Contrat de licence de l'UTILISATEUR est accordé pour une durée de 15 ans et sera par la suite renouvelée annuellement par tacite reconduction en considération des dispositions légales régissant le droit sui generis des bases de données. Outre toutes les autres mesures auxquelles il est habilité à recourir au titre de la Licence ou par la loi, le CNES peut résilier sous un délai de 15 jours ouvrés la présente Licence après mise en demeure restée sans réponse par écrit (ou courriel) de l'UTILISATEUR si celui-ci enfreint l'une quelconque des clauses de la présente Licence. Dans ce cas, l'UTILISATEUR ne pourra réclamer aucune compensation. Dès la résiliation, l'UTILISATEUR devra retourner les PRODUITS PROTEGES PWH et leurs éventuelles copies au CNES.
- 5.2 L'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE ne cédera ni partiellement ni intégralement, la présente Licence sans avoir reçu l'accord préalable écrit du CNES.
- 5.3 Le présent contrat de Licence de l'UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE est régi par la loi française. Tous les litiges seront soumis à la compétence des tribunaux de Toulouse, France.

Fait à , le

UTILISATEUR :

Nom :

Qualité :

UTILISATEUR INSTITUTIONNEL AUTORISE :

Cachet :